

Municipalité de Neguac

États financiers consolidés
Au 31 décembre 2025

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son honneur le Maire et aux membres du conseil
Municipalité de Neguac

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la **MUNICIPALITÉ DE NEGUAC** (la « Municipalité »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Municipalité n'a pas mis en application le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats afin de déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires en ce qui concerne les montants à comptabiliser comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations ou à d'autres postes des états financiers, ainsi qu'aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice considéré.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur le fait que la Municipalité, dans ces états financiers, inclut certaines informations financières qui ne sont pas requises selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations ont été préparées selon le format prescrit par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres points

Les états financiers de la Municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 16 juin 2025.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Municipalité pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Caraquet, Nouveau-Brunswick

Le 24 juin 2026

Municipalité de Neguac

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2025 Budget (non-vérifié) (Note 19)	2025 Résultats	2024 Résultats
REVENUS			
Mandat d'imposition fonciers	2 738 239 \$	2 738 239 \$	2 531 758 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	349 357	362 415	294 657
Autres revenus de provenance interne	545 397	524 191	549 433
Subventions inconditionnelles	247 112	247 112	264 093
Autres transferts gouvernementaux	5 000	752 835	391 131
Frais et usagers - service d'égout	396 782	389 324	384 896
Intérêts	13 000	39 866	58 456
Régime de pension	-	67 000	36 700
Congés de maladie	-	-	82 706
Récupération TVH	-	133 998	-
	<u>4 294 887</u>	<u>5 254 980</u>	<u>4 593 830</u>
DÉPENSES			
Service d'administration générale	803 329	800 425	839 616
Service de protection	864 992	878 157	827 742
Service de transport	1 143 667	1 073 454	962 434
Service d'hygiène	118 465	118 862	123 170
Service de développement économique	162 700	172 916	252 020
Service récréatif et culturel	1 002 256	887 026	894 862
Service d'évacuation des eaux usées	542 708	535 041	510 040
Congés de maladie	-	1 500	-
	<u>4 638 117</u>	<u>4 467 381</u>	<u>4 409 884</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE (note 18)	<u>(343 230) \$</u>	787 599	183 946
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		<u>18 034 644</u>	<u>17 850 698</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		<u>18 822 243 \$</u>	<u>18 034 644 \$</u>
SUPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES (notes 22 et 23)			

Municipalité de Neguac

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2025

2024

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	285 985 \$	303 051 \$
Encaisse affectée	456 533	164 840
Sommes à recevoir (note 3)	480 989	612 244
Placements (note 4)	1 269 654	618 890
Avantages postérieurs à l'emploi à recevoir (note 5)	136 400	69 400
	<u>2 629 561</u>	<u>1 768 425</u>

PASSIFS

Emprunts bancaires (note 6)	131 612	-
Dettes d'exploitation et frais courus (note 7)	393 805	320 390
Revenus perçus d'avance (note 8)	141 075	46 557
Dette à long terme (note 9)	4 305 000	4 621 000
Congés de maladie cumulés (note 5)	15 900	14 400
	<u>4 987 392</u>	<u>5 002 347</u>

DETTE NETTE

(2 357 831) (3 233 922)

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 10)	38 260 727	37 367 409
Amortissement cumulé (note 10)	<u>(17 120 598)</u>	<u>(16 123 349)</u>
Immobilisations corporelles	<u>21 140 129</u>	<u>21 244 060</u>
Stock	13 740	11 708
Frais payés d'avance	26 205	12 798
	<u>39 945</u>	<u>24 506</u>

EXCÉDENT ACCUMULÉ

18 822 243 \$ 18 034 644 \$

ÉVENTUALITÉS (note 15)

Pour le conseil municipal :

 , Maire

 , Greffier

Municipalité de Neguac

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS NETS (DETTE NETTE)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

Budget

2025

2024

Excédent (déficit) de l'exercice	(343 230) \$	787 599 \$	183 946 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(213 713)	(893 318)	(532 131)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>997 249</u>	<u>997 249</u>	<u>990 607</u>
	<u>440 306</u>	<u>891 530</u>	<u>642 422</u>
Variation du stock	-	(2 032)	4 949
Variation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>(13 407)</u>	<u>(5 206)</u>
	<u>-</u>	<u>(15 439)</u>	<u>(257)</u>
DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	440 306	876 091	642 165
DETTE NETTE AU DÉBUT	<u>(3 233 922)</u>	<u>(3 233 922)</u>	<u>(3 876 087)</u>
DETTE NETTE À LA FIN	<u><u>(2 793 616) \$</u></u>	<u><u>(2 357 831) \$</u></u>	<u><u>(3 233 922) \$</u></u>

Municipalité de Neguac

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Clients et autres débiteurs	5 440 886 \$	5 288 597 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 346 391)	(3 302 252)
Intérêts encaissés	39 866	58 456
Intérêts versés	(131 264)	(168 975)
	<u>2 003 097</u>	<u>1 875 826</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS

Acquisition d'immobilisations corporelles	(893 318)	(532 131)
	<u>(893 318)</u>	<u>(532 131)</u>

ACTIVITÉS DE PLACEMENT

Variation du placement	(650 764)	(14 825)
------------------------	-----------	----------

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	131 612	(1 228 482)
Remboursement de la dette à long terme	(316 000)	(326 458)
	<u>(184 388)</u>	<u>(1 554 940)</u>

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

274 627	(226 070)
---------	-----------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

467 891	693 961
---------	---------

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

<u>742 518 \$</u>	<u>467 891 \$</u>
-------------------	-------------------

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société se composent des éléments suivants :

Encaisse	285 985 \$	303 051 \$
Encaisse affectée	<u>456 533</u>	<u>164 840</u>
	<u>742 518 \$</u>	<u>467 891 \$</u>

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

1. STATUT DE L'ORGANISME MUNICIPAL

La municipalité s'est incorporé selon la Loi sur la gouvernance locale le 1er janvier 1967. En tant que municipalité, elle est exempté d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1)(c) de la Loi canadienne de l'impôt sur le revenu.

La municipalité s'est donné l'énoncé de vision suivant : «La municipalité de Neguac souhaite une croissance de sa population, de ses industries et de ses services pour le bien-être de ses citoyens. Elle souhaite également créer une cohésion entre les différentes associations et comités impliqués avec la municipalité».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Municipalité reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les normes du CCSP portent surtout sur la situation financière de la Municipalité et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Municipalité.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Entité publiant les états financiers

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Municipalité et de toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Municipalité et qui sont la propriété de la Municipalité ou qui sont contrôlées par elle. Cet organisme est le Sportplex Inc. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

Solde interfonds

Les normes du CCSP exigent que les états financiers soient consolidés. Tous les soldes interfonds ont donc été éliminés dans les états financiers consolidés.

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Municipalité le 9 janvier 2025 et par le Ministre des gouvernements locaux le 13 janvier 2025.

Les normes CCSP ne permettent pas que l'excédent ou que le déficit de l'avant dernière année soit inscrit dans les budgets subséquents tel que requis par la Loi sur la gouvernance locale. L'excédent ou le déficit de l'avant dernière année a donc été retiré de l'état consolidés des résultats.

Comptabilisation des recettes

Les recettes non affectées sont enregistrées sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année auquel les frais connexes sont engagés. Les autres recettes sont enregistrées lorsqu'elles sont réalisées.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourrait différer des résultats estimatifs. Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'évaluation du passif pour congés de maladie accumulés.

Trésorerie et les équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Municipalité sont composés de l'encaisse et du découvert bancaire. Sa politique consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. Les sommes d'argent affectés aux fonds de réserves et au programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) sont présentés séparément.

Instruments financiers

La Municipalité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de placements à court terme, de comptes débiteurs, des montants exigibles du gouvernement du Nouveau-Brunswick, des montants exigibles du gouvernement fédéral et des montants exigibles des fonds propres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des emprunts bancaires, des comptes payables et de la dette à long terme.

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction de leur durée de vie utile, selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

	Périodes
Bâtiments	30 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Machineries et équipements	5 à 25 ans
Matériel informatique	5 ans
Revêtement de route	5 à 20 ans
Terrassement et gravillonnage	30 ans
Égouts pluviaux	60 ans
Trottoirs	15 ans
Éclairage et feux de circulation	15 ans
Réseau d'évacuation des eaux usées	30 à 60 ans

Les immobilisations en cours de développement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. L'aide gouvernementale relatives aux immobilisation corporelles est comptabilisé en tant que revenu lorsqu'elle est reçue.

Stocks de fournitures

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les coûts d'achèvement et les coûts pour réaliser la vente. Lorsqu'une reprise de valeur de stocks dévalués précédemment est constatée, cette reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Avantages postérieurs à l'emploi

La municipalité a reconnu ses obligations en vertu des régimes postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, net des actifs du régime. La municipalité a un avantage de congé de maladie et un régime de retraite.

Information sectorielle

La Municipalité est diversifiée et offre une vaste gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Municipalité sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions.

Les services municipaux sont fournis par les services suivants :

Service d'administration générale

Ce service est responsable du financement global et de l'administration locale. Ses tâches comprennent la facturation des taxes et les paiements, les comptes clients et les comptes fournisseurs, les budgets, les états financiers, le respect de la Loi sur la gouvernance locale, la gestion des règlements administratifs et la gestion des technologies de l'information.

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Information sectorielle (suite)

Service de protection

Ce service est responsable des services de police, du service de protection contre les incendies et autres mesures de protection.

Service de transport

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des chemins et rues, l'éclairage des rues, des services relatifs à la circulation et de stationnement et autres fonctions reliées.

Service d'hygiène

Ce service est responsable de l'enlèvement des ordures.

Service de développement économique

Ce service est responsable du zonage, du développement communautaire, du tourisme et autres services de développement et promotion.

Service récréatif et culturel

Ce service est responsable de l'entretien et réparation des installations récréatives et culturelles, incluant l'aréna, les parcs, les terrains de jeux et autres établissements récréatifs et culturels.

Service d'évacuation des eaux usées

Ce service est responsable de la fourniture de services d'égout, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des réservoirs et de la lagune.

3. SOMMES À RECEVOIR

	2025	2024
Général	288 308 \$	187 436 \$
TVH à recevoir	95 930	164 983
Subventions à recevoir	96 751	259 825
	<u>480 989 \$</u>	<u>612 244 \$</u>

4. PLACEMENTS

Les placements sont composés d'épargnes rachetables garanties échéant de janvier à décembre 2026, aux taux d'intérêt variant de 2.45 % à 3.25 %. Ces placements sont affectés aux réserves.

5. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI À PAYER

Attribution pour service à long terme

Tous les employés de la municipalité sont admissibles à ces avantages à titre d'allocations de retraite calculées comme suit :

Un employé qui a travaillé 10 ans consécutifs sans interruption recevra une allocation de retraite s'il décide de prendre sa retraite à partir de l'âge de 60 ans. L'allocation équivaut à une semaine par année par le nombre d'années de service calculée au taux horaire en vigueur lors du départ pour la retraite de l'employé.

Au cours de l'année, aucun montant n'a été déboursé en récompense pour un long états de service. La municipalité ne comptait aucun employé admissible au 31 décembre 2025.

Congés de maladie accumulés

La municipalité offre un congé de maladie qui s'accumule à un jour et quart (1 ¼) par mois pour les employés. Tous les employés peuvent accumuler un maximum de 240 jours ouvrables. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée égale au congé de maladie accumulé.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les normes CCSP. La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités projetées au prorata des services à l'usage prévu. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme l'augmentation des taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la municipalité.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- L'augmentation de salaire annuelle est de 3.00 %;
- Le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 4.32 % par année;
- L'âge de la retraite est de 60 ans;
- L'estimation de l'utilisation nette de plus du taux de congés de maladie varie avec l'âge.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Le passif non capitalisé est estimé à 15 900 \$ au 31 décembre 2025.

5. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Obligations découlant du régime de retraite

La Municipalité et ses employés participent au Régime de pension des employés municipaux du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un régime de retraite à prestations définies à employeurs multiples qui est administré par un comité élu par ses membres, conformément aux dispositions de la Loi sur la gouvernance locale du Nouveau-Brunswick. Le régime verse des prestations de retraite calculées en fonction des années de service et du salaire maximal moyen.

Les évaluations actuarielles aux fins de provisionnement sont effectuées chaque année ou tous les trois ans, selon la situation financière du régime (présentement à chaque année). Par la suite, les évaluations actuarielles aux fins de comptabilité sont fondées sur les données recueillies (auxquelles des rajustements sont apportés). La plus récente évaluation actuarielle a été préparée au 31 décembre 2023 et a permis de déterminer une obligation au titre des prestations constituées de 158 648 800 \$ pour l'ensemble du régime, calculée d'après l'analyse comptable.

L'évaluation actuarielle aux fins de comptabilité a été effectuée en fonction d'un certain nombre d'hypothèses sur des événements futurs, comme les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les augmentations salariales ainsi que le roulement et la mortalité des employés. Les hypothèses utilisées tiennent compte des meilleures estimations de la direction. Les renseignements ci-dessous résume les principales hypothèses de l'évaluation au 31 décembre 2024 :

- Le taux d'inflation prévu est de 2.1 % par année;
- Le taux d'actualisation servant à déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 6.05 % par année;
- Le taux de rendement prévu sur l'actif est de 6.05 % par année;
- L'âge de la retraite varie selon l'âge et la catégorie d'emploi;
- La durée moyenne estimative du reste de la carrière active (« DUMERCA ») est de 14.0 années.

L'évaluation actuarielle préparée au 31 décembre 2023 indiquait que la valeur marchande de l'actif net disponible pour les prestations accumulées du régime était inférieure à la valeur actualisée de ces prestations. La province du Nouveau-Brunswick a accordé au régime de pension une exemption de versement des cotisations d'équilibre exigibles relativement au déficit de solvabilité. L'évaluation actuarielle du régime révélait un déficit de 9 496 000 \$ selon l'approche de continuité, soit un changement de 2 732 600 \$ comparativement au déficit de 12 228 600 \$ enregistré au 31 décembre 2022. En se fondant sur les hypothèses au 31 décembre 2023, l'actuaire prévoit que les taux de cotisation de l'employeur et des employés suffiraient pour financer le coût des services courants et paiements spéciaux selon l'approche de continuité, tel que requis par la Loi sur les prestations de pension.

Au 31 décembre 2023, le régime versait des prestations à 332 retraités. Le montant total des prestations versées aux retraités et aux participants ayant quitté leur emploi en 2025 était estimé à environ 5 705 700 \$ (en 2024, le montant réel s'est élevé à 8 265 100 \$) pour l'ensemble du régime.

Les employés versent des cotisations variant selon le niveau de leurs gains et leur catégorie d'emploi; le taux de cotisation moyen est d'environ 7.93 % pour l'ensemble du régime. Chaque municipalité verse des cotisations égales à celles des employés. L'argent de la caisse de retraite est investi dans des titres à court terme, des obligations, des actions canadiennes et étrangères. En 2025, les cotisations des employés combinées à celles des municipalités sont estimées à environ 10 714 400 \$ (en 2024, le montant réel s'est élevé à 10 407 800 \$ pour l'ensemble du régime).

Les renseignements ci-dessous résument les données du régime par rapport à Alnwick :

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

5. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

- L'âge moyen des 10 employés actifs participant au régime est de 44.9 ans
- Les prestations versées en 2024 ont atteint 109 300 \$ et sont estimées à 34 000 \$ en 2025
- Combinées, les cotisations se sont chiffrées à 107 000 \$ en 2024 et elles sont estimées à 110 200 \$ en 2025

En plus d'analyser la situation financière du régime en ce qui a trait à Alnwick au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, l'actuaire a effectué une extrapolation de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2024 pour déterminer la situation estimative du régime au 31 décembre 2025. L'extrapolation suppose que les hypothèses utilisées au 31 décembre 2025 sont demeurées inchangées depuis le 31 décembre 2024. Elle suppose également un rendement de l'actif de 6.05 % après déduction de tous les frais et dépenses. Si la situation diffère de celle qui est supposée, les montants seront rajustés pour rendre compte de la situation réelle. Voici les résultats de l'extrapolation:

Passif (actif) au titre des prestations constituées	2025	2024
Passif (actif) au début de la période	(89 800) \$	(40 900) \$
Charges de retraite pour l'année	8 500	4 600
Moins les cotisations de l'employeur	<u>(55 100)</u>	<u>(53 500)</u>
Passif (actif) à la fin de la période	<u>(136 400) \$</u>	<u>(89 800) \$</u>

Bref, au 31 décembre 2025, l'actif au titre des prestations constituées en ce qui concerne Alnwick est estimé à 136 400 \$, alors qu'il était de 40 900 \$ au 1er janvier 2024 et de 89 800 \$ au 31 décembre 2024. Ce montant est inclus dans les avantages sociaux postérieurs à l'emploi qui sont payables, tels qu'ils sont indiqués dans l'état consolidé de la situation financière.

La situation du passif au titre des prestations constituées est démontrées ci-dessous et illustre les montants non amortis qui sont constatés dans les charges de retraite au fil du temps:

Rapprochement du niveau de capitalisation à la fin de la période	2025	2024
Obligations au titre des prestations constituées	757 500 \$	683 100 \$
Moins : actif du régime	<u>(863 700)</u>	<u>(740 400)</u>
Déficit (surplus) du régime	(106 200)	(57 300)
Gains non amortis	<u>(30 200)</u>	<u>(32 500)</u>
Passif (actif) à la fin de la période	<u>(136 400) \$</u>	<u>(89 800) \$</u>

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées du début à la fin de la période:

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées	2025	2024
Obligations au titre des prestations constituées - début	683 100 \$	682 800 \$
Coût des services courants	66 100	55 400
Versements des prestations	(34 000)	(109 300)
Intérêts pour la période	42 300	39 700
Pertes pendant la période	<u>-</u>	<u>14 500</u>
Obligation au titre des prestations constituées - fin	<u>757 500 \$</u>	<u>683 100 \$</u>

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

5. RÉGIME DE RETRAITE (suite)

Les données ci-dessous illustrent le rapprochement de l'actif du régime du début à la fin de la période:

Rapprochement de l'actif du régime	2025	2024
Actif du régime au début	740 400 \$	673 100 \$
Cotisations de l'employeur	55 100	53 500
Cotisations des employés	55 100	53 500
Versements des prestations	(34 000)	(109 300)
Rendement de l'actif pendant la période	47 100	69 600
Actif du régime à la fin	<u>863 700 \$</u>	<u>740 400 \$</u>

La charge de retraite reliée aux prestations de retraite inclut les composantes suivantes:

Charge de retraite	2025	2024
Coût des services courants de l'employeur	11 000 \$	1 900 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	42 300	39 700
Rendement prévu de l'actif	(47 100)	(40 600)
Amortissement des soldes non constatés		
Pertes (gains) actuarielles	<u>2 300</u>	<u>3 600</u>
Charge de retraite	<u>8 500 \$</u>	<u>4 600 \$</u>

La charge de retraite est incluse dans l'état des résultats.

6. EMPRUNTS BANCAIRES

La Municipalité dispose d'emprunts bancaires (marges de crédit) totalisant 4 168 796 \$ dont 2 006 395 \$ est le montant maximal permis. De ce montant, 1 874 783 \$ n'était pas utilisé. Les emprunts bancaires portent intérêt au taux de base. Ils représentent un financement temporaire pour les dépenses en capital et seront remplacées par des émissions d'obligations non garanties.

7. DETTES D'EXPLOITATION ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	322 599 \$	299 479 \$
Salaires courus	47 087	7 066
Avantages sociaux à payer	14 150	6 226
Intérêts courus à payer	<u>9 969</u>	<u>7 619</u>
	<u>393 805 \$</u>	<u>320 390 \$</u>

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

8. REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2025	2024
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	84 652 \$	1 005 \$
Revenus perçus d'avance autres	56 423	45 552
	<u>141 075 \$</u>	<u>46 557 \$</u>

9. DETTE À LONG TERME

Fonds de capital et emprunt général

Corporation de financement des Municipalités du Nouveau-Brunswick

Émission	Intérêt	Échéance	2025	2024
6 juil. 15	0.95 % - 3.50 %	2030	54 000 \$	68 000 \$
18 déc. 15	1.05 % - 3.90 %	2025	-	23 000
7 déc. 16	1.20 % - 3.80 %	2036	62 000	67 000
14 mai 19	2.00 % - 3.35 %	2034	329 000	361 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	574 000	619 000
20 juin 22	3.005 % - 4.462 %	2042	243 000	253 000
5 déc. 22	3.953 % - 4.848 %	2042	639 000	673 000
21 juin 23	4.048 % - 5.115 %	2032	138 000	166 000
6 juin 24	4.151 % - 4.911 %	2029	77 000 \$	94 000 \$
			<u>2 116 000</u>	<u>2 324 000</u>

Fonds de capital d'égout

Corporation de financement des Municipalités du Nouveau-Brunswick

Émission	Intérêt	Échéance		
6 juin 16	1.45 % - 3.75 %	2026	43 000	85 000
7 déc. 16	1.20 % - 3.80 %	2036	501 000	518 000
21 déc. 18	2.55 % - 3.70 %	2038	1 370 000	1 410 000
21 nov. 19	1.95 % - 2.95 %	2039	275 000	284 000
			<u>2 189 000</u>	<u>2 297 000</u>

TOTAL DES FONDS

<u>4 305 000 \$</u>	<u>4 621 000 \$</u>
---------------------	---------------------

Le remboursement en capital à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

2026 -	298 000 \$
2027 -	261 000 \$
2028 -	260 000 \$
2029 -	245 000 \$
2030 -	234 000 \$

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COÛT

Solde au début	751 019 \$	1 701 595 \$	9 549 944 \$	1 867 132 \$	1 595 869 \$	10 335 713 \$	11 566 137 \$	37 367 409 \$	36 835 278 \$
Ajouts:									
Additions nettes durant l'année	-	10 000	126 634	114 989	-	641 695	-	893 318	532 131
Solde à la fin	751 019	1 711 595	9 676 578	1 982 121	1 595 869	10 977 408	11 566 137	38 260 727	37 367 409

AMORTISSEMENT CUMULÉ

Solde au début	-	167 471	4 403 765	1 457 352	1 139 118	5 936 074	3 019 569	16 123 349	15 132 742
Ajouts:									
Amortissement durant l'année	-	85 330	264 375	90 722	71 435	293 670	191 717	997 249	990 607
Solde à la fin	-	252 801	4 668 140	1 548 074	1 210 553	6 229 744	3 211 286	17 120 598	16 123 349

VALEURS NETTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	751 019 \$	1 458 794 \$	5 008 438 \$	434 047 \$	385 316 \$	4 747 664 \$	8 354 851 \$	21 140 129 \$	21 244 060 \$
--	------------	--------------	--------------	------------	------------	--------------	--------------	---------------	---------------

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

11. RESPECT DES MODALITÉS D'EMPRUNTS

Emprunt bancaire pour le fonctionnement

Ainsi que le prescrit la Loi sur la gouvernance locale, les emprunts temporaire pour financer le fonds général de fonctionnement sont limités à 4 % du budget de la Municipalité et ceux pour le fonds d'égouts sont limités à 50 % du budget du fonds général d'égouts. En 2025, la Municipalité s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet en capital. La Municipalité s'est conformé à cette exigence.

12. EXCÉDENT (DÉFICIT) AU FONDS D'ÉGOUT

La loi sur la gouvernance locale exige que les excédents (déficit) au fonds d'égout soient absorbés par un ou plusieurs des budgets de fonctionnement à compter du deuxième exercice suivant. À la fin de l'exercice, l'excédent était composé comme suit :

	2025	2024
Déficit de l'année 2025	(40 364) \$	- \$
Déficit de l'année 2024	(6 099)	(6 099)
Déficit de l'année 2023	-	(14 212)
	<u>(46 463) \$</u>	<u>(20 311) \$</u>

13. PROGRAMME DU FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA (FDCC) (ANCIENNEMENT LE FONDS DE TAXE SUR L'ESSENCE)

Le programme du Fonds pour le développement des Collectivités du Canada (FDCC) exige que les sommes perçues d'avance soient conservées distinctement dans un compte bancaire. Cette exigence était respectée en fin d'exercice.

14. RESPECT DE LA LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE

Solde des fonds de réserves

Au 31 décembre 2025, le solde du fonds de réserve de fonctionnement égout excède la limite autorisée qui est de 5 % des dépenses de l'année précédente.

Excédent de l'actif à court terme - fonds de capitaux

Au 31 décembre 2025, l'actif à court terme excède le passif à court terme dans le fonds de capital général.

15. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Municipalité peut être impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. Étant donné que le résultat final en matière de réclamations et de procédures judiciaires en instance ne peut, en date du 31 décembre 2025, être prédit avec certitude, aucune provision ne figure aux états financiers.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Municipalité est exposée à différents types de risques, tel que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un outil financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour la Municipalité sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux débiteurs et autres créances à recevoir. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintien des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Municipalité n'exige généralement pas de caution. La Municipalité minimise donc les risques de crédit grâce à une gestion régulière du crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Municipalité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Municipalité gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Municipalité établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Municipalité est exposée au risque du taux d'intérêts en ce qui concerne ses outils financiers à un taux d'intérêt fixe et à un taux d'intérêt variable.

Les outils à taux d'intérêt fixe assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de trésorerie. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants de taux d'intérêt.

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

17. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Générale	Protection	Transport	Hygiène	Dével.	Récréatif	Égout	Total 2025	Total 2024
REVENUS									
Mandat d'imposition fonciers	537 115 \$	578 344 \$	764 669 \$	79 207 \$	108 783 \$	670 120 \$	-	2 738 239 \$	2 531 758 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	338 001	24 414	-	-	-	-	362 415	294 657
Autres revenus de provenance interne	240 746	-	-	-	-	283 445	-	524 191	549 433
Subventions inconditionnelles	48 472	52 193	69 007	7 148	9 817	60 475	-	247 112	264 093
Autres transferts gouvernementaux	-	-	619 098	-	24 945	108 792	-	752 835	391 131
Frais et usagers - service d'égout	-	-	-	-	-	-	389 324	389 324	384 896
Intérêts	26 815	-	-	-	-	-	13 051	39 866	58 456
Régime de pension	67 000	-	-	-	-	-	-	67 000	36 700
Congés de maladie	-	-	-	-	-	-	-	-	82 706
Récupération TVH	133 998	-	-	-	-	-	-	133 998	-
	<u>1 054 146</u>	<u>968 538</u>	<u>1 477 188</u>	<u>86 355</u>	<u>143 545</u>	<u>1 122 832</u>	<u>402 375</u>	<u>5 254 980</u>	<u>4 593 830</u>
DÉPENSES									
Salaires et bénéfices	376 338	186 710	353 090	-	34 060	195 677	-	1 145 875	389 145
Biens et services	393 799	645 515	331 042	118 862	107 491	361 809	232 977	2 191 495	3 152 441
Amortissement	30 288	33 712	361 720	-	1 890	298 080	271 557	997 247	699 323
Intérêt	-	12 220	27 602	-	29 475	31 460	30 507	131 264	168 975
Congés de maladie	1 500	-	-	-	-	-	-	1 500	-
	<u>801 925</u>	<u>878 157</u>	<u>1 073 454</u>	<u>118 862</u>	<u>172 916</u>	<u>887 026</u>	<u>535 041</u>	<u>4 467 381</u>	<u>4 409 884</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>252 221 \$</u>	<u>90 381 \$</u>	<u>403 734 \$</u>	<u>(32 507) \$</u>	<u>(29 371) \$</u>	<u>235 806 \$</u>	<u>(132 666) \$</u>	<u>787 599 \$</u>	<u>183 946 \$</u>

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

18. TABLEAU DE LA RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

	Fonction- nement Général	Capital Général	Fonction- nement Égout	Capital Égout	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Égout	Réserve Capital Égout	Total 2025	Total 2024
EXCÉDENT (DÉFICIT) PAR FONDS POUR L'EXERCICE SELON LES CCSP	821 815 \$	85 154 \$	214 168 \$	(348 197) \$	1 778 \$	11 518 \$	\$	1 363 \$	787 599 \$	183 945 \$
Ajustement à l'excédent (déficit) pour le financement requis										
Surplus d'avant dernière année	126 020	-	(14 212)	-	-	-	-	-	111 808	(141 474)
Dépenses en capital	(159 113)	159 113	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement de la dette	(119 680)	119 680	(196 320)	196 320	-	-	-	-	-	-
Transfert des frais administratif	44 000	-	(44 000)	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses d'amortissement	-	725 690	-	271 557	-	-	-	-	997 247	990 607
Provision pour régime de retraite	(67 000)	-	-	-	-	-	-	-	(67 000)	(36 700)
Provision pour congé de maladie	1 500	-	-	-	-	-	-	-	1 500	(82 706)
Transfert au fonds de réserve	(647 112)	-	-	-	186 625	460 487	-	-	-	-
Profit (perte) entité apparentée	400	-	-	-	-	-	-	-	400	(91 246)
	(820 985)	1 004 483	(254 532)	467 877	186 625	460 487	-	-	1 043 955	638 481
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE AVANT LES EXIGENCES DU CCSP	830 \$	1 089 637 \$	(40 364) \$	119 680 \$	188 403 \$	472 005 \$	\$	1 363 \$	1 831 554 \$	822 426 \$

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

19. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RECONCILIÉ AU BUDGET CCSP

REVENUS

Mandat d'imposition fonciers
Prestations de services à d'autres gouvernements
Autres revenus de provenance interne
Subventions inconditionnelles
Autres transferts gouvernementaux
Frais et usagers - service d'égout
Intérêts
Revenus interfonds
Excédent de l'avant-dernier exercice

	Fonctionnement Général	Fonctionnement Égout	Amortissement Immobilisations	Élimination	Transfert intérêts	Total 2025
	2 738 239 \$	-	-	-	-	2 738 239 \$
	349 357	-	-	-	-	349 357
	545 397	-	-	-	-	545 397
	247 112	-	-	-	-	247 112
	5 000	-	-	-	-	5 000
	-	396 782	-	-	-	396 782
	5 000	8 000	-	-	-	13 000
	44 000	-	-	(44 000)	-	-
	126 020	-	-	(126 020)	-	-
	4 060 125	404 782	-	(170 020)	-	4 294 887

DÉPENSES

Service d'administration générale
Service de protection
Service de transport
Service d'hygiène
Service de développement économique
Service récréatif et culturel
Service d'évacuation des eaux usées
Paiement en capital
Contribution au fonds de capital égoût
Contribution au fonds de capital général
Contribution du fonds de réserve capital général
Déficit de l'avant-dernier exercice
Intérêts sur dette à long terme

	769 956	-	30 288	-	3 085	803 329
	818 278	-	33 712	-	13 002	864 992
	752 577	-	361 720	-	29 370	1 143 667
	118 465	-	-	-	-	118 465
	158 261	-	1 890	-	2 549	162 700
	670 702	-	298 080	-	33 474	1 002 256
	-	199 610	271 557	-	71 541	542 708
	208 000	99 000	-	(307 000)	-	-
	25 000	-	-	(25 000)	-	-
	210 294	3 419	-	(213 713)	-	-
	247 112	17 000	-	(264 112)	-	-
	-	14 212	-	(14 212)	-	-
	81 480	71 541	-	-	(153 021)	-
	4 060 125	404 782	997 247	(824 037)	-	4 638 117
	-	-	(997 247) \$	654 017 \$	-	(343 230) \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

20. ÉTATS DES RÉSERVES

	Réserve Fonction- nement Général	Réserve Capital Général	Réserve Fonction- nement Égout	Réserve Capital Égout	Total 2025	Total 2024
ACTIFS						
Encaisse	131 103 \$	213 375 \$	- \$	27 391 \$	371 869 \$	163 508 \$
Épargne à terme	673 271	596 383	-	-	1 269 654	618 891
Recevable interfonds	19 847	554 803	24 897	211 023	810 570	32 261
	<u>824 221 \$</u>	<u>1 364 561 \$</u>	<u>24 897 \$</u>	<u>238 414 \$</u>	<u>2 452 093 \$</u>	<u>814 660 \$</u>
PASSIFS						
Dû interfonds	554 803 \$	489 682 \$	- \$	24 897 \$	1 069 382 \$	93 719 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ						
Actif net au début	81 015	402 874	24 897	212 154	720 940	749 959
Excédent	188 403	472 005	-	1 363	661 771	(29 018)
	<u>269 418 \$</u>	<u>874 879 \$</u>	<u>24 897 \$</u>	<u>213 517 \$</u>	<u>1 382 711 \$</u>	<u>720 941 \$</u>
REVENUS						
Transfert	186 625 \$	460 487 \$	- \$	- \$	647 112 \$	60 000 \$
Intérêts	1 778	11 518	-	1 363	14 659	16 450
	<u>188 403</u>	<u>472 005</u>	<u>-</u>	<u>1 363</u>	<u>661 771</u>	<u>76 450</u>
DÉPENSES						
Virement	-	-	-	-	-	105 468
EXCÉDENT	<u>188 403 \$</u>	<u>472 005 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 363 \$</u>	<u>661 771 \$</u>	<u>(29 018) \$</u>

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

20. ÉTATS DES RÉSERVES (suite)

RÉSOLUTION DU CONSEIL CONCERNANT LA CONTRIBUTION AUX TRANSFERTS AUX FONDS DE RÉSERVE GÉNÉRAL :

Résolution du 24 novembre 2025

Adoption de transférer 247 112 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général et 25 000 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement général

Résolution du 15 décembre 2025

Adoption de transférer 213 375 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve capital général et 161 625 \$ du fonds de fonctionnement général au fonds de réserve de fonctionnement général

Pour le conseil municipal :

 Maire

 Greffier

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

21. ENTITÉ CONTRÔLÉE

La seule entité contrôlée par la Municipalité est Sportplex Inc.

	2025	2024
ACTIFS		
Encaisse	1 876 \$	1 961 \$
Somme à recevoir	-	315
	<u>1 876 \$</u>	<u>2 276 \$</u>
PASSIFS		
Créditeurs et frais courus	<u>1 200 \$</u>	<u>1 200 \$</u>
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Actif net au début	1 076	(90 170)
Excédent de l'exercice	<u>(400)</u>	<u>91 246</u>
	<u>676</u>	<u>1 076</u>
	<u>1 876 \$</u>	<u>2 276 \$</u>
REVENUS	- \$	93 866 \$
DÉPENSES	<u>400</u>	<u>2 620</u>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>(400) \$</u>	<u>91 246 \$</u>

L'entité mentionnée ci-haut est incluse dans les états financiers.

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

22. SUPPORT DES REVENUS

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
PRESTATION DE SERVICES À D'AUTRES GOUVERNEMENTS			
Services des incendies	324 357 \$	338 001 \$	271 795 \$
Entretien de routes	<u>25 000</u>	<u>24 414</u>	<u>22 862</u>
	<u>349 357 \$</u>	<u>362 415 \$</u>	<u>294 657 \$</u>
AUTRES REVENUS DE PROVENANCE INTERNE			
Revenus Sportplex	300 907 \$	227 019 \$	233 298 \$
Loyers	192 820	203 671	201 189
Vente publicité enseigne	7 000	33 626	-
Autres revenus de services	25 370	25 370	25 370
Revenus divers	11 500	24 681	69 546
Permis et licences	<u>7 800</u>	<u>9 824</u>	<u>20 030</u>
	<u>545 397 \$</u>	<u>524 191 \$</u>	<u>549 433 \$</u>

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

23. SUPPORT DES DÉPENSES

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
Service législatif			
Conseillers	57 262 \$	36 363 \$	42 305 \$
Maire	<u>25 004</u>	<u>26 958</u>	<u>30 640</u>
	82 266	63 321	72 945
Administration générale			
Honoraires professionnels	109 000	60 813	167 577
Fournitures de bureau	76 519	77 157	54 752
Salaires et avantages sociaux	<u>251 048</u>	<u>317 126</u>	<u>285 042</u>
	436 567	455 096	507 371
Bâtiments			
Électricité	45 815	45 199	37 710
Assurances et taxes	44 500	43 053	36 690
Réparations et entretien	70 220	62 036	54 698
Amortissement	<u>30 288</u>	<u>30 288</u>	<u>30 350</u>
	190 823	180 576	159 448
Autres coûts administratifs			
Cotisations et associations	10 025	10 975	11 204
Coût d'évaluation	33 133	33 133	30 765
Congrès et délégations	5 500	1 417	1 279
Relations publiques	<u>41 930</u>	<u>47 445</u>	<u>33 301</u>
	90 588	92 970	76 549
Services financiers			
Intérêts et frais bancaires	-	5 563	19 748
Intérêt sur dette à long terme	3 085	2 899	3 070
Escompte sur débentures	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>485</u>
	3 085	8 462	23 303
	<u>803 329 \$</u>	<u>800 425 \$</u>	<u>839 616 \$</u>

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICE DE PROTECTION			
Protection contre les incendies			
Administration	237 991 \$	219 395 \$	233 310 \$
Amortissement	33 712	33 712	34 323
Brigade	51 000	49 480	51 194
Postes et autres bâtiments	-	599	23 215
Fournitures de bureau	22 000	21 254	-
Frais de formation	8 500	11 194	12 228
Intérêt sur dette à long terme	13 002	12 220	12 939
Achat de matériel	105 246	137 771	76 474
	471 451	485 625	443 683
Service de sécurité publique	7 755	7 755	7 490
Aéroport	-	-	5 446
Règlementation des animaux	3 770	3 761	2 991
Service de police	381 016	381 016	368 132
Service des mesures d'urgence	1 000	-	-
	393 541	392 532	384 059
	864 992 \$	878 157 \$	827 742 \$
SERVICE DE TRANSPORT			
Service de transport			
Achat matériel	79 453 \$	58 101 \$	62 342 \$
Administration	342 354	353 765	316 625
Amortissement	361 720	361 720	360 931
Ateliers	27 600	22 993	25 291
Transport régional	15 420	15 418	6 639
	826 547	811 997	771 828
Transports routiers			
Éclairages des rues et décoratif	85 100	88 740	82 628
Égouts pluviaux	7 000	8 174	1 841
Entretien des rues	19 500	17 070	12 688
Fossés de drainage et ponceaux	11 000	5 635	10 117
Intérêt sur dette à long terme	29 370	27 602	29 226
Entretien des rues	157 000	105 129	51 625
Signalisation	8 150	9 107	2 481
	1 143 667 \$	1 073 454 \$	962 434 \$

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICE D'HYGIÈNE			
Collection des ordures	<u>118 465 \$</u>	<u>118 862 \$</u>	<u>123 170 \$</u>
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Administration	- \$	- \$	62 554 \$
Amortissement	1 890	1 890	1 890
Bureau touristique	59 511	63 775	62 532
Commission d'urbanisme	63 370	66 797	66 062
Développement économique	7 965	29 475	11 773
Intérêt sur dette à long terme	2 549	2 396	2 537
Promotion touristique	<u>27 415</u>	<u>8 583</u>	<u>44 672</u>
	<u>162 700 \$</u>	<u>172 916 \$</u>	<u>252 020 \$</u>
SERVICE RÉCRÉATIF ET CULTUREL			
Activités, programmation et fournitures	26 000 \$	21 242 \$	33 549 \$
Administration	184 074	77 703	61 411
Amortissement	298 080	298 080	291 557
Autre CSR-PA	7 520	7 519	9 728
Centre communautaire	31 550	25 532	21 606
Complexe jeunesse	28 485	25 013	21 216
Intérêt sur dette à long terme	33 474	31 460	34 454
Parcs et terrains de jeux	68 303	49 218	42 150
Projet - Parc Île-aux-foins	14 000	16 748	7 460
Site historique	2 450	1 194	273
Sportplex	<u>308 320</u>	<u>333 317</u>	<u>371 458</u>
	<u>1 002 256 \$</u>	<u>887 026 \$</u>	<u>894 862 \$</u>

Municipalité de Neguac

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

23. SUPPORT DES DÉPENSES (suite)

	2025 Budget (non-vérifié)	2025 Résultats	2024 Résultats
SERVICE D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES			
Général			
Administration	41 850 \$	18 880 \$	24 516 \$
Amortissement	271 557	271 557	271 557
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	22 950	30 982	27 174
Mauvaises créances (récupération)	-	(475)	9 362
Projet d'égout	18 665	32 224	10 920
Station de pompage	78 425	72 290	59 902
Système de raccordement	25 720	13 581	9 367
	<u>459 167</u>	<u>439 039</u>	<u>412 798</u>
Services financiers			
Escompte sur facturation	9 000	7 351	7 858
Frais bancaires et intérêts	3 000	1 933	2 635
Intérêt sur dette à long terme	71 541	86 718	86 749
	<u>83 541</u>	<u>96 002</u>	<u>97 242</u>
	<u>542 708 \$</u>	<u>535 041 \$</u>	<u>510 040 \$</u>